Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20200514-76-2020-DE
Date de télétransmission : 19/05/2020
Date de réception préfecture : 19/05/2020

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL — **Séance du 14 mai 2020**
En ligne - Visioconférence — **Délibération n°76**

Extrait du Registre des Délibérations

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt, le jeudi 14 mai à 17h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne, en visioconférence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.
Date de la convocation : le 7 mai 2020.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de M. DELUGA François, **Mme HARRIBEY Laurence, Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, **M. THIERRY Nicolas** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de Mme TAPIN Martine, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **Mme CORMIER Claudine, M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de M. PEDEUBOY Jean-Louis, **M. GLEYZE Jean-Luc** portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, **M. ICHARD Vincent, M. SORE Serge** portant pouvoir de M. LAFON Bruno.
Absents excusés (pouvoirs) : Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. PEDEUBOY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. THIERRY Nicolas, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe.
Absents : M. CARRERE Paul (excusé), M. BAUDY Serge (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BARAT Geneviève, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. DUDON Alain, M. ROUFFIAT Bruno, M. DERVILLÉ Luc, M. LASSALLE Jean-Claude.

GRH

Mission SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés »
Remboursement des frais de déplacement des stagiaires en 2020

Le SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés, révisé en 2013 est mis en œuvre par la Commission Locale de l'Eau, présidé par Monsieur Serge BAUDY, représentant le PNR des Landes de Gascogne dans cette instance.
La CLE a désigné le PNR des Landes de Gascogne pour porter l'animation du SAGE Leyre depuis 2008.

Depuis 2019, la cellule animation du SAGE a engagé un travail de caractérisation des zones humides sur son territoire, en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques.

En 2020, deux stagiaires ont été recrutés pour continuer ce travail, ce qui implique des sorties terrain pour cartographier les zones humides.

Dans le contexte actuel du confinement puis de sa sortie progressive et en fonction des conditions de déconfinement qui seront imposées, il ne sera pas possible d'assurer les sorties terrain avec les seuls véhicules de service du PNR.
C'est pourquoi, il est envisagé que les stagiaires du SAGE Leyre, Amélie LELIEVRE et Victorien ROUDET puissent utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur le terrain, ce qui engendre des frais de déplacement de leur part.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à procéder à la prise en charge des frais de déplacements de ces deux stagiaires.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 15 mai 2020.

Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine